



## Travailler dans un autre pays de l'UE

### Reconnaissance des qualifications professionnelles



Tout citoyen européen a le droit de vivre et de travailler dans n'importe quel pays de l'Union européenne (UE), même s'il n'y a pas obtenu ses qualifications professionnelles, car la réglementation de l'UE simplifie la reconnaissance de ces qualifications entre les États membres. Cela permet non seulement à chacun d'exercer une activité professionnelle ou commerciale partout dans l'Union, mais aussi aux employeurs de recruter, sans trop de formalités administratives, le personnel qualifié dont ils ont besoin.

#### ■ Le marché unique de l'UE: une reconnaissance plus aisée des qualifications professionnelles

Le marché unique ne vise pas seulement à simplifier la vie des milieux d'affaires. Il offre aussi aux particuliers de grandes possibilités d'évolution personnelle et professionnelle hors de leur pays d'origine.

Il est prévu une augmentation de la demande de personnel hautement qualifié dans l'Union, qu'on estime à plus de 16 millions d'emplois entre 2010 et 2020. Or la population de l'UE vieillit et, d'ici à 2050, le nombre d'individus actifs aura diminué de 68 millions. Aussi les entreprises à travers l'Europe devront-elles entrer de plus en plus en concurrence pour attirer du personnel qualifié, tendance qui se confirmera dans les années à venir. La circulation des personnes pour motifs professionnels entre les pays de l'UE doit donc être facilitée.



Michel BARNIER  
Membre de la  
Commission européenne

«Je pense que l'idée d'une carte professionnelle européenne, avancée par les parties prenantes, vaut la peine d'être étudiée. Cela devrait faciliter la libre circulation des personnes pour motifs professionnels.»

#### Quand tout cela a-t-il commencé?

Un système de reconnaissance à l'échelle de l'UE a été instauré il y a quarante ans afin de permettre aux citoyens européens de jouir du droit de travailler et de faire valoir leurs qualifications professionnelles dans tout État membre.

#### Qui contacter en cas de problème?

##### SOLVIT redonne le sourire à un Finlandais en Espagne

Un dentiste finlandais souhaitait faire reconnaître sa qualification professionnelle en Espagne. Ayant attendu très longtemps une décision du ministère espagnol de l'éducation (bien au-delà du délai de trois mois prévu par la législation de l'UE), il décida de demander de l'aide à SOLVIT. Après intervention de ce service, le ministère espagnol finit par envoyer au postulant l'attestation reconnaissant sa qualification professionnelle.

##### Un diplôme d'ingénieur irlandais reconnu en Pologne

Un ressortissant polonais ayant obtenu son diplôme d'ingénieur en Irlande avait des difficultés à le faire reconnaître par les autorités polonaises. Celles-ci insistaient sur le fait que, les deux pays ayant des systèmes différents, l'ingénieur devait remplir des conditions supplémentaires. Après intervention de SOLVIT, les autorités polonaises acceptèrent de reconnaître le diplôme d'ingénieur sans autre condition.

SOLVIT: <http://ec.europa.eu/solvit/>

## ■ La directive sur les qualifications professionnelles

Adoptée en 2005, la directive européenne sur les qualifications professionnelles vise à simplifier la reconnaissance de ces qualifications. Comment fonctionne-t-elle?

- **Reconnaissance automatique au niveau de l'UE** — Le type de reconnaissance le plus simple. L'État membre où la personne sera employée n'effectue aucune vérification concernant sa formation. Toutefois, cette reconnaissance automatique ne concerne que sept professions pour lesquelles les exigences de formation ont été harmonisées. Il s'agit des médecins, infirmiers, sages-femmes, dentistes, vétérinaires, pharmaciens et architectes. Quelques métiers du commerce et de l'artisanat, comme la joaillerie ou la boulangerie, peuvent bénéficier de la reconnaissance automatique à certaines conditions et en fonction de l'expérience professionnelle de la personne concernée.

En 2008, environ 6,4 millions de personnes ont bénéficié de cette reconnaissance automatique dans l'Union: 5,77 millions de professionnels de santé, 160 000 vétérinaires et plus de 435 000 architectes.

- Le «**système général**» de reconnaissance est moins simple. La grande majorité des professions réglementées ne bénéficient pas encore de la reconnaissance automatique. Elles sont donc soumises à un examen cas par cas de la part des États membres.

## ■ Évolution future

La reconnaissance des qualifications n'est toujours pas aussi automatique qu'elle paraît ou devrait l'être, et des États membres rechignent encore à autoriser les ressortissants d'autres pays de l'UE à exercer certaines professions sur leur territoire. Ainsi, 20 % des affaires soumises à SOLVIT, réseau de l'UE de résolution en ligne des problèmes, concernent la reconnaissance des qualifications professionnelles. Pour remédier à cette situation, il faut redoubler d'efforts. C'est pourquoi le commissaire Barnier est en contact permanent avec les gouvernements nationaux et les parties prenantes afin d'étudier les moyens de faciliter la mobilité professionnelle dans l'ensemble de l'Union. Un examen approfondi permettra d'établir si la directive actuelle est suffisante pour y parvenir ou s'il convient d'instaurer des règles plus simples et plus efficaces.

